

La Nouvelle Revue de Presse

NRP Février 2014, n°20



DOSSIER

Paysannerie, Agriculture, Alimentation « A la recherche d'un nouveau souffle »

Economie

La sécurité alimentaire entre le discours et la réalité

Saad Taferka

Droit

Le salaire minimum en Algérie , une révision probable

N.H.

Culture

Industries culturelles en Algérie : limites et perspectives

Ammar Kessab

Mémoire

Mouloud Feraoun : le juste, l'Algérie et l'OAS

Michel Winock

مختارات الصحفية الجديدة

Sommaire

N° 20, Février 2014

Dossier

Paysannerie, Agriculture, Alimentation
« A la recherche d'un nouveau souffle »

25 Ans de transformation post-socialiste en Algérie
Cherif Omari, Jean-Yves Moisseron, Arlène Alpha, p.4-5-6

Quelques éléments pour un bilan d'un demi siècle de politiques agricoles et rurales *Slimane BEDRANI, Foued CHERIET, p.6*

Aux origines paysannes et rurales des bouleversements politiques en Afrique du Nord : L'exception algérienne *Omar BESSAOUD, p.7*

Ouled Djellal - La ville du mouton et du palmier a soif
Salim Kebbab, p.8

Femme rurale : Des activités traditionnelles à l'entrepreneuriat
Mehdi F, p.9

Economie

La sécurité alimentaire entre le discours et la réalité
Saad Taferka, P.10-11

Sur le million que compte l'Algérie Seuls 5% des agriculteurs sont assurés *Ali Ben Mohamed, p.11*

Droit

Le crédit à la consommation dans la loi de finances complémentaire, *El-Houari Diltmi, p.12*

Le salaire minimum en Algérie , une révision probable
N.H., p.13

Culture/Médias

Industries culturelles en Algérie : limites et perspectives
Ammar Kessab, p.14

ASSIA DJEBAR : Une œuvre universelle
Slimane Ait Sidhoum, p.15

Mémoire

Les greniers de Belloul ou le génie de l'architecture berbère
Rachid Hamatou, p.16

Mouloud Feraoun : le juste, l'Algérie et l'OAS
Michel Winock, p.17

Bibliographie, p.18

La NRP est la nouvelle formule de la « Revue de presse », créée en 1956 par le centre des Glycines d'Alger.

[Attestation du ministère de l'information: A1 23, 7 février 1977]

nrpresse@yahoo.fr

Revue bimensuelle réalisée en collaboration avec le :

CENTRE DE DOCUMENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

3, rue Kadiri, Sid Ahmed, Oran • Tel: +213 41 40 85 83 • Courriel: nrpresse@yahoo.fr

Site web: www.cdesoran.org



Ont collaboré à ce numéro

Ryad CHIKHI, Boucif AOUMEUR, Bernard JANICOT, Hizia LAKEDJA, Fayçal SAHBI, Leila TENNCI, Fatima-Zohra ABDLILAH, Lamya TENNCI, Sid Ahmed ABED, Mokhtar MEFTAH, Samir REBIAI

Paysannerie, Agriculture, Alimentation

« A la recherche d'un nouveau souffle »

Editorial

Si nous disposons de travaux sur ce que nous pouvons appeler l'outillage intellectuel du monde rural en Algérie, il faut bien constater la rareté, sinon la quasi-absence des écrits dans la presse nationale, ces dernières années, qui néglige, sinon ignore d'aborder ce sujet. Dans ce milieu de la « *compagne* », les pratiques des habitants évoluent de plus en plus et il devient nécessaire d'en comprendre le processus. Ce processus qui date de l'époque coloniale était marquée par les bouleversements les plus profonds et les plus chargés de conséquences. En effet, l'occupation des villages coloniaux et la division des terres agricoles a fragmenté la composition des douars qui ont été jadis en équilibre. Cet équilibre était garanti par une population qui cultivait et préservait la terre.

La période postcoloniale a aussi connu diverses interventions. Durant cette transition, que les économistes du rural qualifient de chaotique en matière d'agriculture, la population urbaine en Algérie n'a cessé d'augmenter par rapport à la population rurale. Les ruraux sont confrontés à un flux migratoire vers les villes à cause du manque de sécurité et de la pauvreté. Tout cela trouve son explication dans le fait que le projet de modernisation du monde rural a été conçu et mené à la hussarde contre la tradition. Oui, par indigence culturelle et par entêtement, tout a été fait comme si la modernité n'est pas justement la réappropriation critique de la tradition dans un continuum historique où le nouveau est toujours porté par l'ancien.

A la faiblesse de l'assise paysanne s'ajoute l'agriculture - ce secteur déterminant pour notre sécurité alimentaire - à laquelle les spécialistes accordent une place privilégiée dans les activités socio-économiques. Les échecs répétés dans la mise en œuvre des politiques agricoles adressées à la paysannerie et les débats ouverts aujourd'hui autour d'une politique de restauration d'une vie paysanne en Algérie constituent des éléments clés pour cette définition. A rappeler que l'exode agricole n'a pas pour conséquence l'exode rural car il y a moins d'agriculteurs parmi les ruraux. Les nouvelles migrations dans les zones rurales sont de nouveaux profils de migrations quotidiennes pour travailler en ville.

Partant du constat que le « *Badia au sens khaldounien* » représente un patrimoine important pour l'avenir de l'Algérie, nous devons nous interroger : Y-a-t-il des possibilités d'un dynamisme rural à l'avenir ?

Compte-tenu des contraintes naturelles, le développement des secteurs à forte valeur ajoutée devrait être favorisé. Le produit agricole apparaît comme une voie possible d'amélioration de la compétitivité des produits. La pomme de terre d' *Ain Defla*, La datte *Deglet Nourde* Biskra, la figue sèche de *Béni Maouche*, *La Sigoise*, la viande ovine d' *Ouled Djella* sont une richesse portée par des traditions et des savoir-faire communautaires, il suffit juste de prendre conscience de leur importance et de leur valorisation.

Samir REBIAI

1. Selon la prononciation souvent utilisée et entendue

25 Ans de transformation post-socialiste en Algérie.

L'agriculture algérienne face aux défis alimentaires .

Trajectoire historique et perspectives.

Cherif Omari, Jean-Yves Moisseron, Arlène Alpha

En Algérie, l'agriculture et la réduction de la dépendance alimentaire figurent officiellement au rang des priorités nationales. L'agriculture reste un problème lancinant, qui se traduit par des résultats mitigés comme l'atteste en particulier l'importance des terres en jachère. Les pouvoirs publics tentent inlassablement de résoudre les problèmes de ce secteur stratégique alors même que les questions de sécurité alimentaire et de dépendance vis-à-vis des importations se posent de manière croissante...

Le constat constant des faiblesses du secteur

Le constat d'une grande faiblesse de l'agriculture de l'Algérie n'est pas nouveau. « L'agriculture algérienne, à partir de 1962, est caractérisée par une stagnation durable qui induit de graves déformations au sein du procès de développement du pays : disparition de l'autosuffisance alimentaire, disparités croissantes entre la ville et la campagne, industrialisation bornée par l'exigüité du marché intérieur... » (Adair, 1983, p.1). Certains auteurs attribuent cette faiblesse aux conditions historiques de l'émergence d'une paysannerie fortement contrariée par les conquêtes, l'instabilité et la colonisation. Le résultat étant que ce groupe social s'est peu attaché à la terre, faute de titre de propriété permanent, et qu'il n'a pas pu transmettre dans le temps long les savoir-faire acquis, ni s'identifier et s'ancrer dans ses territoires (Bessaoud, 2004). Pour d'autres auteurs, la paysannerie algérienne ne serait jamais parvenue à constituer une classe suffisamment cohérente et puissante pour influencer les politiques économiques (Bedrani, 2008, p.58). Les réformes de 1987 (voir infra) ont parfois été interprétées comme une « paysannisation du secteur agricole d'Etat », mais de manière limitée et ambiguë afin de ne pas remettre en cause le pouvoir des couches dirigeantes de l'Etat (Bedrani, 1987, p.65).

D'autres auteurs insistent sur les attentes créées par la décolonisation. Les réformes agraires viseraient, sans y parvenir, à contenir les frustrations engendrées par la période révolutionnaire. « La réforme est octroyée à la paysannerie laissée pour compte par l'industrialisation à marche forcée qui suscite envie et rancœurs, propices à l'occurrence de tensions sociales » (Adair, 1983, p.158). Certains auteurs mettent en avant la radicalité des conflits autour des terres. Les tensions sont exacerbées dans les régions périurbaines où l'agriculture souffre du développement important et parfois anarchique des villes avec des conflits importants sur le foncier (Boudjenouai, Fleury, Tacherift, 2008). Beaucoup s'accordent sur le manque de clarté, de visibilité ou de cohérence des politiques induisant des chocs de prix extrêmement violents (Benbekthi, 2008, p.89).

Ce constat critique sur les politiques économiques est nuancé par ceux qui insistent au contraire sur une constante préoccupation de l'Etat algérien en direction de l'agriculture (Chehat, 1992). Plus en amont, le secteur de la recherche agricole n'est pas en mesure de répondre à tous les défis que pose l'agriculture algérienne malgré

les efforts importants de développer ce secteur (Heddadji, Ferroukhi, Cherfaoui, 1993).

Les éléments d'analyse et de diagnostic sont rendu difficiles par des erreurs statistiques manifestes relevées dans la littérature (Bedrani, 2008, p.41). D'après les chiffres, la population rurale représente encore 30 % de la population algérienne en 2010, soit plus de 12 millions d'habitants. L'agriculture constitue en Algérie 20 % de l'emploi (Hadibi, Chekired-Bouras, Mouhouche, 2009) pour seulement 7 à 8 % de PIB. La population agricole est très jeune, puisque plus de la moitié à moins de 20 ans (Bessaoud, 2006, p.81). Ces chiffres doivent cependant être nuancés selon les régions. En effet, une étude de terrain récente dans la Mitidja Ouest montre au contraire un vieillissement relatif (Habidi et alii, 2009). Un quart de la population rurale est au chômage et de nombreux actifs sont en situation de sous-emploi chronique et cumulent qualifications très faibles, voire analphabétisme pour plus d'un tiers d'entre eux, et mauvaises conditions de travail. L'éparpillement de l'habitat et des infrastructures de transport insuffisantes expliquent un taux de scolarisation beaucoup plus faible que dans les zones urbaines. Il existe par ailleurs des différences assez grandes entre les zones irriguées au nord et les zones de steppe ou de moyenne montagne. Au total, la production agricole ne couvre que 30% des besoins alimentaires (Benbekthi, 2008, p.87). Cela invite à se poser la question de l'importance des jachères qui apparaît comme une caractéristique récurrente dans l'histoire agricole récente en Algérie. Elles représentent plus de tiers de la surface agricole utile...

Une transition post-socialiste agricole chaotique ?

Pour comprendre les paradoxes de l'agriculture algérienne, il est nécessaire de l'inscrire dans sa trajectoire historique particulièrement tourmentée dans les 50 dernières années. La théorie du développement agricole qui sous-tendait la politique agricole socialisante de la décolonisation était initialement stato-centrée, productiviste et endogène : la modernisation de l'agriculture libère de la force de travail qui vient satisfaire l'industrie naissante et permet de nourrir une population urbaine croissante à faible coût. Cette industrie assure la production d'intrants et équipements agricoles de moins en moins chers qui améliorent les rendements et permettent une amélioration de la productivité¹.

La décolonisation : le tournant socialiste

Dés l'indépendance, l'Etat algérien nationalise les

¹ Voir notamment Raffinot et Jaquemot (1977) et Destanne de Bernis (1971).

terres détenues par les colons, conformément à un corps de doctrine bien ancré mêlant les aspirations à l'indépendance et une orientation socialisante (Bedrani, 1987, p.56). Plus précisément, la loi du 1^{er} Octobre 1963 considère comme « biens de l'Etat » les exploitations agricoles propriétés de personnes physiques ou morales qui n'ont pas la nationalité algérienne. La surface totale qui passe ainsi sous la tutelle de l'Etat représente un tiers environ de la surface utile totale du pays. Si la doctrine est claire, la forme concrète que prend l'organisation des anciennes fermes des colons s'impose par les rapports de force sur le terrain : « Abandonnés par les colons, les domaines sont déclarés « bien vacants », ils sont spontanément occupés par les employés algériens qui forment des comités de gestion : l'autogestion est née ! » (Adair, 1983, p.154). Mais très vite l'Etat reprend la main, si bien que « le statut des collectifs de travail a progressivement évolué de celui de gérant collectif pour le compte de l'Etat avec partage d'usufruit(...) à celui d'une coopérative de travail, « d'un syndicalisme d'usager » doté d'un simple pouvoir de contrôle sur l'entreprise, l'entreprise se détachant de l'association et évoluant vers le statut d'entreprise d'Etat (Ait Amara, 1999, p.130).

Ce dispositif est complété par la réforme de 1971 dans le cadre de la « révolution agraire ». Les nationalisations sont étendues à deux catégories d'exploitations : celles qui sont détenues par des collectivités publiques : les communes, *wilayas*, et parapubliques : les terres à statut



collectif et les biens des fondations religieuses (Ait Amara, 1999). Par ailleurs sont également nationalisées, sous un seuil de surface déterminé, les terres de propriétaires qui n'exploitent pas directement et personnellement leurs biens. Cela concernait non seulement les propriétaires qui ne résidaient pas dans les communes de leurs exploitations mais aussi ceux qui bien que résidents percevaient un revenu extra-agricole supérieur à un certain montant, correspondant au triple du revenu servant de base à la distribution des lots aux bénéficiaires des redistributions. Au total, l'Etat nationalise près de 40% de la surface utile après 1971. Mais ces réformes rencontrent une très forte résistance des propriétaires de grosses exploitations (Adair, 1983, p.160).

Les réformes interrompues de 1987 et leurs conséquences

Au final, ces réformes coûtent de plus en plus cher à l'Etat, qui doit subventionner les coopératives (Adair, 1983,

p.164). Les buts poursuivis améliorer la production, stabiliser la main d'œuvre en zone rurale, augmenter les revenus- sont très loin d'être atteints. Les autorités reconnaissent l'enlisement de la réforme. La valeur ajoutée à prix constant stagne à partir de 1973 et la part des investissements dans les plans quadriennaux baisse. En 1987, devant les résultats mitigés de la réforme agraire et des performances des coopératives, l'Algérie revient sur la politique de la nationalisation et tente de réintroduire des mécanismes de marché en partageant les domaines de l'Etat entre de petits collectifs de travailleurs... Par ailleurs, dans la période de crise financière externe en 1986, le poids de la dépendance alimentaire se fait lourdement sentir. L'idée d'un droit individuel cessible et transmissible sur la terre avec possibilité de vendre est réintroduite, mais ce droit se limite à l'usufruit et non à la propriété et reste la plupart du temps enclos dans un mode d'exploitation collective des parcelles. Il s'agit de droit indivis. L'Etat reste propriétaire. Les droits indivis peuvent être transmis mais à condition que les autres partenaires indivisaires l'acceptent...

La valorisation des produits du terroir comme moyen d'améliorer la compétitivité

Compte tenu des contraintes naturelles, le développement des secteurs à forte valeur ajoutée devrait être favorisé. Même si l'impact global des politiques de labellisation reste marginal, il peut être important pour certaines populations sur des produits ciblés. La différenciation des produits agricoles algériens, en particulier des produits du terroir, par les labels ou les marques, apparaît comme une voie possible d'amélioration de la compétitivité de ces produits et des gains en termes de convergence normative, aussi bien à l'export que sur le marché national. Cette agriculture spécifique est en plein essor dans le cadre des efforts faits par l'Algérie pour la valorisation des produits de terroir. Elle rencontre un relatif succès dans les pays voisins. L'expérience de la labellisation des vins algériens (AOG) est une référence à prendre en compte, mais le vin a toujours fait l'objet d'un traitement spécifique, en

Algérie comme ailleurs (en Europe par exemple). Le travail sur la labellisation de la datte Deglet Nour de Biskra, qui a abouti à la définition d'une indication géographique (IG) enregistrée auprès du MADR, est aussi particulièrement intéressant. D'autres produits sont aujourd'hui identifiés par les pouvoirs publics comme pouvant faire l'objet d'une démarche de labellisation : la figue sèche de Béni Maouche, la Sigoise (olive de sable), la viande du mouton race d'Ouled Djellal...

Conclusion

Le choix très explicite de l'Algérie, défini à une période de bas prix internationaux, fut de garantir un approvisionnement bon marché pour les consommateurs urbains et de le financer grâce à la rente pétrolière. Ce choix était rationnel tant que les prix mondiaux étaient bas et qu'il s'articulait avec une politique stato-centrée en

direction de l'industrialisation. Mais cette stratégie montre aujourd'hui ses limites. Il est nécessaire de mieux exploiter le potentiel agricole de l'Algérie, notamment pour réduire la dépendance et la facture alimentaire.

Il s'agit pour ce pays d'adopter un modèle de croissance qui soit compatible à la fois avec les compromis politiques internes entre les acteurs mais aussi avec les contraintes agro-climatiques. La raréfaction de l'eau, la désertification, l'aspiration des consommateurs pour des produits bio, les problèmes liés à la transition nutritionnelle incitent à un modèle agricole équilibré fonctionnant dans un cadre institutionnel stabilisé, ce qui suppose la résolution des problèmes fonciers mais aussi une régulation nationale des marchés agricoles. L'Europe peut jouer un rôle dans l'accès aux marchés, le renforcement des capacités humaines et techniques, la

mise en œuvre d'une politique agricole concertée, la labellisation et la structuration des filières. Mais l'essentiel réside dans les changements internes au pays. L'agriculture algérienne doit tourner définitivement la page de la décolonisation et d'une transition postsocialiste inachevée.

Revue TIERS MONDE

N° 210, Avril-Juin 2012

QUELQUES ELEMENTS POUR UN BILAN D'UN DEMI SIECLE DE POLITIQUES AGRICOLES ET RURALES

Slimane BEDRAMI et Foued CHERIET

En Algérie, l'Etat a depuis près d'un demi-siècle contribué à façonner l'agriculture du pays à travers des choix politiques et idéologiques mais aussi par des mécanismes de régulation de la propriété, de l'accès au foncier, d'aménagement du territoire, d'orientation de la recherche agronomique, de grands programmes transversaux (lutte contre la désertification, irrigation, etc.), de lutte contre l'exode rural, de choix de mécanismes de régulation du commerce, de la production et des échanges internationaux (monopoles, subventions...). Les réformes des politiques nationales agricoles et rurales se sont enchaînées à travers une multitude de « programmes nationaux » traduits dans d'innombrables sigles, souvent conçus et appliqués par l'adoption d'une série de lois, dans une logique *top down*, et cela à travers des entreprises, des offices et des groupements publics, des sociétés de gestion des participations de l'Etat, ou des déclinaisons de l'administration centrale et des directions agricoles régionales.(...)

Si on ne peut pas nier une certaine augmentation des productions agricoles au cours des cinquante dernières années, on ne peut pas nier non plus que cette augmentation s'est réalisée à des coûts élevés pour le budget de l'Etat,

coûts qu'on ne peut que supputer, faute d'avoir accès aux données que devrait détenir l'administration agricole. Cette augmentation est, de toute manière, très loin de suffire à couvrir significativement la demande alimentaire, l'Algérie continuant à importer massivement de quoi nourrir sa population. L'amélioration des conditions de vie en milieu rural est plus due à la redistribution de la rente pétrolière qu'à la création de richesse par l'agriculture et par les activités non agricoles dans ce milieu. A ce bilan, on peut ajouter la détérioration continue des ressources naturelles (sols, eau, végétation naturelle). L'avenir de l'agriculture et du développement rural – comme celui du reste de l'économie – dépend de la capacité de la société algérienne à se doter d'institutions démocratiques, seule voie pour un développement pérenne.

Les dernières mesures du plan pour le renouveau agricole et rural s'inscrivent, hélas, dans la continuité de la précédente stratégie agricole et rurale en Algérie : peu ou pas de concertation dans l'élaboration, peu ou pas d'évaluation et de capitalisation sur les échecs antérieurs, budget conséquent mais accompagné d'un déficit de gouvernance ouvrant la porte à toutes sortes de gaspillage, de

gabegies et de détournement des deniers publics, une marginalisation des institutions de recherche agronomiques et des acteurs des filières agricoles, et enfin, concentration des mesures sur certaines cultures ou opérateurs, en privilégiant des dispositifs d'encouragement de la consommation/importation et des grands opérateurs au détriment de la production nationale et des exploitations familiales.

Dans un contexte de mondialisation et d'accroissement de la compétition agricole en Méditerranée (Rastoin, 2009), de telles politiques n'ont aucune chance d'inscrire l'agriculture algérienne dans une dynamique réelle permettant d'exploiter le potentiel national pourtant important pour assurer une sécurité alimentaire pérenne et un développement agricole et rural durable. Il s'agit là des deux défis stratégiques majeurs à venir pour l'Algérie.

Les cahiers du
cread

N° 100-2012

Aux origines paysannes et rurales des bouleversements politiques en Afrique du Nord : L'exception algérienne.

Omar BESSAOUD

...En Algérie, le monde paysan et rural qui avait été si actif dans le mouvement de libération nationale a été peu visible dans les contestations sociales et politiques qui ont marqué le pays au cours des dernières décennies. Il aura subi avec une relative passivité des réformes agricoles libérales (loi 87-19 de décembre 1987 complétée par la loi d'août 2010), une contre-réforme agraire (loi d'orientation foncière 90-25 de décembre 1990) qui ont bouleversé leur condition et leur place dans la société globale. Le faible poids du monde rural et paysan dans le rapport des forces sociales du pays et son effacement expliquent-ils l'exception algérienne lorsque l'on analyse les processus politiques qui affectent aujourd'hui, sous le vocable de « printemps arabe », les autres sociétés maghrébines ? Comment interpréter cette inertie face aux transformations sociales (salarisation-urbanisation des populations, émergence de bourgeoisie locales, d'élites techniques et intellectuelles...) qui ont eu lieu depuis l'indépendance nationale ? Quelles en sont les causes et / ou les déterminants ?

Les trajectoires paysannes et rurales en Algérie ont été influencées par trois facteurs essentiels :

-Un héritage historique singulier comparé aux pays voisins : le processus de modernisation agricole initié en Algérie durant la période coloniale a été si profond qu'il a sévèrement affecté les rapports sociaux dans les campagnes algériennes. Il a contribué à ruiner les bases traditionnelles et à détruire les assises paysannes de la société rurale algérienne.

-Les structures sociales héritées de la période post-indépendance n'ont pu résister à la crise économique et sociale ouverte en 1986 par l'effondrement des cours du pétrole et par la mise en œuvre d'un plan d'ajustement structurel. Les bouleversements issus du processus du PAS ont profondément remis en question les stratégies publiques des années 1960-70, ou celles déployées par les familles paysannes ou les collectifs des anciens domaines

agricoles publiques que Claudine Chaulet a si bien décrit... Le retrait de la bourgeoisie rurale traditionnelle, largement entamé après l'indépendance, le rétrécissement de la base économique et matérielle des collectifs ouvriers et leur dislocation après les réformes agricoles, ont été mis à profit par de nouvelles fractions rurales et urbaines qui ont tiré avantage de la place qu'ils occupaient dans les réseaux et appareils d'Etat et d'un mode d'accumulation rentier favorisé par un marché des produits agricoles mal régulé.

-L'embellie des cours du pétrole et l'accroissement des recettes budgétaires autorisent, depuis le début des années 2000, de fortes interventions de l'Etat dans le secteur agricole et rurale. L'Etat développe des actions redistributives au profit de la société rurale (politique dite de « renouveau rural »). Ces redistributions atteignent aussi les ménages ruraux paupérisés et atténuent les contradictions sociales liées à l'émergence de nouveaux entrepreneurs privés ruraux et d'une classe d'agriculteurs riches.

La « paysannerie » et la société rurale ont enregistré des transformations sociales et économiques radicales au cours de l'histoire récente de l'Algérie. Ces transformations résultent des modèles de développement adoptés par l'Etat. Ce dernier aura réussi, après une période de crise marquée par l'ajustement structurel, à se porter garant de la sécurité alimentaire du pays et à restaurer ses fonctions de redistribution grâce au gonflement de la rente pétrolière - dont l'amenuisement au cours des années 1980 et 1990 avait été un facteur déterminant de la crise économique et politique-, notamment en direction du monde agricole et rural. Si la crise mondiale de 2008 a eu des effets majeurs sur les économies de pays d'Afrique du Nord (en Tunisie et en Egypte en particulier) mieux intégrés dans la mondialisation (Montaigne-Bessaoud, 2009), le monde de croissance algérien fondé sur l'exportation d'hydrocarbures a au contraire bénéficié de la crise des matières premières. Les ressources financières qui ont été générées ont

ainsi permis, d'une part, de faire face à la crise mondiale de 2008, et d'autre part, de réguler les tensions sociales qui se sont exprimées. Les révoltes sociales de l'hiver 2010-2011, résultant de la hausse des prix des produits alimentaires ont conduit l'Etat à allouer de nouvelles ressources budgétaires¹.

L'exception algérienne tient essentiellement dans cette capacité de l'Etat à redistribuer une partie de la rente. Deux départements sont alors essentiels à l'Etat algérien : celui du pétrole et des finances. La prolongation du pacte entre l'Etat et les sociétés rurales tient essentiellement au maintien de cette rente et semble conditionnée par la reconduction du modèle de croissance rentier (que l'on peut prolonger aux formes d'expansion de la frontière agricole dans les zones arides exploitées grâce au pompage de nappes fossiles). Qu'advient-il si la crise affectait ces deux départements stratégiques pour l'avenir de l'Algérie ? L'Etat pourra-t-il alors soutenir les dépenses d'importations alimentaires, assurer le soutien des prix à la consommation et entretenir un modèle économique où l'industrie et l'innovation technique occupent si peu de place ? Au-delà de ce modèle en place, n'est-il pas urgent d'intégrer des formes plus durables de développement pour maintenir la stabilité sociale et économique qui distingue actuellement l'Algérie ?

¹ *Des manifestations explosent en décembre 2010-janvier 2011 dans les grands centres urbains à la suite de l'augmentation des prix du sucre et de l'huile. L'Etat affectera 23 milliards de DA au fonds de compensation pour soutenir les prix de ces produits.*

**Maghreb
Machrek**

N° 215 - 2013

Ouled Djellal - La ville du mouton et du palmier à soif

Salim Kebbab



Dans une palmeraie comme celle d' *Ouled Djellal*, les réserves d'eaux souterraines constituent le support indispensable à la vie humaine, animale et végétale. Cependant, la persistance du manque d'eau dans cette ville et ses provinces, qui dépendent en grande partie de l'agriculture et de l'élevage, hypothéquerait l'avenir de la population locale et de ses deux principales sources de vie. Depuis quelques années, l'eau se fait rare à Ouled Djellal, deuxième ville de la Wilaya de Biskra. Les puits sont asséchés et l'eau d'irrigation continue cruellement de manquer aux palmiers de la ville. Le phénomène d'assèchement, qui perdure depuis deux décennies, s'est considérablement accru ses deux dernières années mettant en péril le capital phoenicole de cette partie du Ziban occidental. Et si pour cette année, dans certaines régions de la Wilaya, on annonce une récolte record, ce n'est malheureusement pas le cas du côté d'Ouled Djellal.

En effet, toutes les palmeraies entourant la ville, notamment celle du village « Deiffel », se trouvent menacées par la pénurie d'eau. Situé à la sortie Est d'Ouled Djellal sur la route menant à Tolga et s'étendant sur plusieurs hectares, l'immense palmeraie de Deiffel est entrain de perdre ses plus beaux palmiers dattiers. La plupart d'entre eux sont entrain de crever et ceux qui s'érigent encore vers le ciel ont un aspect squelettique, quant à la culture maraîchère qui florissait aux pieds des hautes grappes, il n'en reste dans cette terre jadis productive que quelques épineux jujubiers parsemés entre les fissures et les crevasses de la glèbe... Même les anciennes palmeraies, appelées « El Djenna », comme celles de « Lazwadj » et « Lazmar », situées tout près de la vieille ville, qui offraient des palmes vertes et de belles couronnes en plus de plusieurs variétés d'arbres fruitiers (abricotiers, figuiers et grenadiers), sont aujourd'hui dans un état pitoyable. Les propriétaires se plaignent du même problème de la rareté d'eau. Les puits artésiens, desquels jaillissait l'eau à profusion, qui permettaient l'irrigation des terres et servaient parfois à la consommation humaine, sont presque tous taris. Sur plus d'une douzaine de puits datant pour certains des années 30, seuls trois continuent de verser un mince filet d'eau qui permet, à tour de rôle et par rationnement, d'imbiber les parcelles de jardins familiaux et surtout de maintenir les palmiers en vie ; ceci sans tenir compte de la qualité de la récolte.

Par ailleurs, pour sauver le palmier, certains agriculteurs sont contraints de sectionner plusieurs régimes de dattes (Ardjoun) pour ne laisser que cinq ou six au plus, alors que le même palmier donnait autrefois plus d'une

douzaine de régimes. En fait, cette « excision » est une alternative pour épargner la dure épreuve au palmier. La formule usitée par les fellahs est : « mieux vaut sacrifier le « Ardjoun » que la « Nekhla » car pour la poussée et la maturation des régimes de dattes, le palmier nécessite en plus de la forte chaleur, d'énormes quantités d'eau. Au demeurant, on dit souvent que le palmier est un arbre qui a les pieds dans l'eau et la tête hissée au soleil. D'autres paysans, pour pallier au manque d'eau et dans l'espoir de sauvegarder leur parcelle, qui souvent est le seul legs de leurs ancêtres, se sont équipés de pompes motorisées pour puiser les eaux usées. Sans en mesurer le danger, elles sont utilisées pour l'arrosage des plants et l'irrigation des palmiers.... Pour raccorder l'agriculture à l'élevage et à titre de rappel, on désignait autrefois Ouled Djellal par « Bled Ennekhla Wa Errekhla : c'est-à-dire pays du palmier et de l'agnelle ». Cette appellation vient du fait qu'elle soit proche de la Reine des Zibans, fief du palmier, dont elle a toujours dépendu administrativement mais aussi de la réputée race ovine élevée dans les anciennes provinces d'Ouled Djellal, notamment Ras El Miâad, Besbes et Chaiba (aujourd'hui communes limitrophes des Wilayas de Djelfa, Laghouat et M'sila). Gravitant autour de ses quatre Wilayas, la région d'Ouled Djellal a tiré sa réputation et ses habitudes, à la fois, du célèbre palmier de Biskra et de son renommé mouton mis bas par l'infatigable brebis dans les vastes parcours steppiques de Djelfa, Laghouat et M'sila.

Enfin, pour le fruit et sa préservation, puisque la saison des récoltes commencera d'ici quelques jours, les spécialistes de la datte et de son goût, nous diront que les dattes d'Ouled Djellal bien qu'elles soient petites et médiocres d'aspect, elles sont de loin meilleures (plus sucrées) sur le plan gustatif que celles de Tolga qui, bien évidemment, l'emportent sur le plan calibre, couleur, transparence et esthétique des rameaux, d'où



d'ailleurs elles tirent l'illuminée appellation de Deglet « Nour ». Toutefois, sans cette sécheresse qui menace la datte d'Ouled Djellal, cette dernière aurait pu, à l'instar du mouton de la ville, avoir un « label » bien sucré ; mais il est vrai que même en temps normal, les goûts et les couleurs ne se discutent pas !

30 Septembre
2013

Le Quotidien
Edition Nationale d'Information D'ORAN

Femme rurale : Des activités traditionnelles à l'entrepreneuriat

Mehdi F

Les succès réalisés par la femme rurale durant la dernière décennie sont désormais une réalité qui doit non seulement être encouragée mais valorisée car les ambitions de la femme rurale dépassent les activités traditionnelles et artisanes pour une carrière d'entrepreneur.

Outre son rôle d'épouse et de mère, la femme rurale a investi avec brio le secteur économique contribuant ainsi à réduire le phénomène du déplacement des populations rurales. Les femmes rurales participant à la foire agricole organisée dernièrement dans le cadre de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance ont fait part à l'APS de leur désir « profond » d'améliorer la situation de leur famille et de participer efficacement à l'économie nationale.

Leurs ambitions dépassent largement la promotion des produits locaux et l'artisanat pour aller vers l'entrepreneuriat et la création de coopératives mais les mécanismes de soutien, bien que divers, ne profitent pas souvent à celles qui en ont besoin dans la campagne.

Des modèles... à suivre

Mme Bendjedid Nouara, la cinquantaine porteuse d'un projet de produits dérivés de la datte et diplômée de la chambre de l'artisanat et des métiers de la ville de Saida a affirmé son désir de développer sa petite entreprise spécialisée dans la production du miel de datte dont les analyses ont confirmé la haute valeur nutritive et son efficacité contre l'asthénie. La préoccupation essentielle de Mme Bendjedid demeure l'élargissement de son activité pour diversifier les produits de miel de datte et les confitures (pastèque, figue sèche etc.). En dépit du manque de soutien financier- bien que les autorités veillent à sa disponibilité et à sa diversification- Mme Bendjedid affirme posséder une volonté de fer pour mener à bien son commerce et écouler sa production sur le marché de gros et de détail dans le but d'atteindre le consommateur. Les femmes rurales butent contre les problèmes de bureaucratie, de manque de soutien, de stockage des produits et du manque de main d'oeuvre mais se disent animées d'une volonté farouche d'aller de l'avant. Melle Bakri Lalia, 33 ans, licenciée en commerce et ingénieur en géologie et pétrole, présidente de l'association «Hawaâ Ouarsenis» (Tissemsilt) a indiqué que l'association veille à «la valorisation de l'activité de la femme rurale et la préservation de l'artisanat». Aussi l'association oeuvre-t-elle à collecter les produits des femmes au foyer pour les faire connaître lors des foires nationales

et internationales et les commercialiser afin d'augmenter le capital des participantes et le réinvestir pour la promotion de leurs activités. Ces produits sont le plus souvent les plats populaires bénéfiques pour la santé et recommandés par les médecins eux-mêmes car combattant certaines maladies étant faits à base de «déchicha» (blé, orge, frik, mermez...) ainsi que les gâteaux traditionnels. Nous nous efforçons, a-t-elle ajouté, d'améliorer l'encadrement de la femme rurale» à travers des ateliers de production pour les artisanes sous forme de coopératives. «J'ai bénéficié du programme de l'Union européenne notamment d'un stage sur la gestion qui me permettra de profiter ultérieurement d'un programme de l'UE sur l'accompagnement et le soutien des promoteurs», a encore dit Melle Bakri. Mme Wafia de la wilaya de Guelma, ingénieur agricole investisseur dans le sud, a, pour sa part, souligné, après avoir



salué les efforts de l'Etat en matière d'élargissement de l'activité économique en zone rurale, que «le travail doit se poursuivre avec une plus grande cadence pour rattraper les insuffisances», qui résident, selon elle, dans la main d'oeuvre et la commercialisation. Mme Wafia détentric d'un projet de conserverie a souligné le grand engouement pour les projets agricoles qui aboutissent difficilement à cause des lenteurs durant la phase d'étude de faisabilité et les dossiers bancaires incomplets qui retardent l'octroi des aides à leurs bénéficiaires en temps réel mais qui ne découragent pas les promoteurs, a-t-elle dit. Mme Fatiha Mokrane de la wilaya d'Oran, élue à la chambre régionale de l'agriculture a affirmé que les problèmes qui se posent avec acuité résident dans le manque de financement. Les problèmes bureaucratiques (lenteur dans l'étude des dossiers pour l'obtention des aides ou crédits) sont répétitifs, a-t-elle poursuivi, bien que ces aides ou crédits soient saisonniers car liés à des périodes précises de l'année (labours, semences, récolte...). Elle précise qu'en dépit des instructions données aux banques pour faciliter l'octroi des crédits aux agriculteurs, celles-ci ne suivent pas

les développements en cours dans les zones rurales ni les mesures devenues réalité. «Les procédures bancaires notamment celles de la banque de l'agriculture et du développement rural continuent d'entraver l'activité de l'agriculteur et demeurent le point noir des mesures incitatives.

La ressource humaine ... le moteur économique dans les zones rurales

Mme Fatiha Djehiche, conseillère au ministère de l'agriculture et du développement rural a affirmé, à ce propos, que la politique de développement rural «a prouvé son efficacité notamment après la décennie noire qui a fait perdre à la campagne algérienne sa vocation». Les chiffres attestent ces propos. 44.000 femmes rurales

ont obtenu l'année dernière la carte de fellah contre 41.000 en 2011 ce qui traduit l'intérêt grandissant pour l'investissement sachant que le bénéficiaire de la carte doit posséder une exploitation agricole de plus de 5ha. La promotion de l'activité de la femme rurale depuis 2005, a-t-elle ajouté, est due essentiellement à la mobilisation du mouvement associatif qui accompagne le développement rural et qui a joué un rôle important dans la sensibilisation de la femme rurale et lui a permis de sortir de son isolement. Eu égard à son efficacité sur le terrain, ce mouvement s'est structuré en 2011 au sein du réseau algérien de développement rural qui comprend 22 associations locales et nationales qui accompagnent la femme rurale au niveau de toutes les communes du pays dont 979 classées communes rurales consolidées, selon Mme Djehiche. Selon les statistiques, les populations rurales sont au nombre de 14 millions d'habitants, la moitié sont des femmes et 70% des jeunes de moins de 30 ans. «Le potentiel extraordinaire que recèle la campagne algérienne est un élément essentiel dans la politique du renouveau rural qui a rapproché les autorités des acteurs dans la campagne par la sensibilisation et la formation» a conclu Mme Djehiche.

LE FINANCIER

LE QUOTIDIEN DE L'ECONOMIE ET DE L'INFORMATION

lefinancier-dz.com

06 Mars 2013

À la recherche d'un nouveau souffle

Saad Taferka

Les efforts consentis par l'Algérie pour maîtriser, ou, mieux encore, réduire la facture alimentaire, tardent à être couronnés de succès. Au cours de ces trois dernières années, elle s'est dangereusement approchée d'un montant de 10 milliards de dollars.(..) Même si des programmes conséquents ont été mobilisés dans le cadre des plans quinquennaux depuis le début des années 2000, des maillons entiers de la production agricole demeurent très aléatoires en matière d'offre, de qualité et de prix. (..)C'est dire que d'immenses efforts sont attendus des pouvoirs publics, de l'université, des centres de recherches, de producteurs agricoles, des industriels, et des organisations professionnelles pour une véritable mise à niveau de l'agriculture algérienne, appelée à nourrir, d'ici 2025, quelque 50 millions d'Algériens.



À l'ombre d'une mondialisation tentaculaire, qui met à mal les marchés internationaux, sous la menace de changements climatiques de plus en plus confirmés par la communauté scientifique et dans le contexte spécifique de pays, comme l'Algérie, d'avancée du phénomène de désertification, comment faire pour que les interdépendances sur le plan des échanges puissent évoluer en solidarité agissante, soutenue par la concertation et l'assistance dans le domaine de la recherche scientifique.(...) À l'occasion de ce regroupement, le ministre de l'Agriculture et du développement rural, Abdelwahab Nouri, a tenu à souligner que « la concrétisation des actions du développement menées par l'Algérie, a permis à notre pays de produire plus de 70 % de ses besoins en produits agricoles ». Ce résultat « il faut obligatoirement l'améliorer pour asseoir en priorité la sécurité alimentaire du pays », d'autant plus, ajoute-t-il, que cette ambition

« est confortée par un taux de croissance moyen annuel de 14 % en volume de la production agricole ».

Cependant, deux réalités au moins peuvent relativiser cet optimisme, même si, effectivement, l'État a consenti un budget considérable (entre fonds et plans sectoriels de développement), depuis le lancement du Plan national de développement agricole en 1999. Il s'agit d'abord du taux d'intégration des facteurs de production au sein même de cette proportion, 70 %, des besoins que l'Algérie arrive à produire. Les inputs importés (aliments de bétail, semences, vaccins et produits vétérinaires, produits phytosanitaires,...) prennent une grande part dans le processus de production. Ensuite, l'examen de la facture alimentaire, qui avoisine les 10 milliards de dollars par an, montre des tendances dans le mode de consommation algérien, que l'agriculture nationale n'arrive pas encore à prendre en charge. Le



lait et les légumes secs en sont l'illustration la plus parfaite. Quant au « complément » de blé que l'Algérie est contrainte d'importer pour subvenir aux besoins nationaux, il a été facturé à plus de deux milliards de dollars pour l'année 2013. D'après des experts, en comptabilisant toutes les importations inhérentes à l'alimentation de l'Algérien (produits fini, semi-finis et autres ingrédients), le pays importe 80 % de ses besoins.

La crise des produits alimentaires à l'échelle du monde et la déréglementation des marchés qui s'en est suivie, ont poussé des analystes à faire état d'un certain optimisme pour que des pays qui, comme l'Algérie, ayant longtemps sous-exploité leurs potentialités agricoles, puissent se

redéployer d'une façon plus déterminée sur les activités de la terre. À l'échelle continentale, les enjeux les plus colossaux liés à la sécurité alimentaire sont ceux auxquels fait face l'Afrique depuis plusieurs années. Il y va non seulement de la dignité de l'homme africain et de son droit à une vie décente, mais il s'agit également de questions de sécurité nationale des États et de devenir de notre continent ». À l'échelle de l'Algérie, la crise qui secoue les marchés mondiaux peut être une opportunité, comme l'explique l'expert Omar Bessaoud, enseignant-chercheur au CIHEAM de Montpellier. « La crise est une opportunité pour l'Algérie afin de remettre à plat les questions agricoles et sa sécurité alimentaire », soutient-il. La relance du secteur agricole suppose une volonté

ferme de se départir de l'économie rentière, qui a fragilisé à outrance le pays et désarticulé ses ressorts et structures. Cette relance est supposée englober tous les maillons de la chaîne où tous les facteurs de production- de la semence au produit, de la formation à la recherche, du marché de proximité jusqu'au marché mondial- devraient bénéficier d'un intérêt accru de la part de tous les acteurs professionnels et institutionnels.

N° 915 - 7 - 8 février 2014

Analyses et débats
Les DEBATS

Sur le million que compte l'Algérie Seuls 5% des agriculteurs sont assurés

Ali Ben Mohamed

L'assurance agricole est à un niveau embryonnaire en Algérie de l'avis de la Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le monde (FARM).

Dans son dernier rapport de l'année 2013 qui vient d'être publié, cette fondation mondiale écrit que « l'agriculture ne compte que pour une part très faible dans le marché algérien de l'assurance (moins de 2%) avec un chiffre d'affaires de 9 millions d'euros en 2010, dont 74 % réalisés par la Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) ».

Pourtant, constate la même fondation, la contribution de l'agriculture à l'économie du pays est significative puisqu'elle fournit entre 8 et 12% du PIB, avec une surface agricole utile de 8 500 000 hectares. « Les grandes cultures occupent plus de la moitié des superficies cultivées, tandis que l'arboriculture et le maraîchage représentent respectivement 6,5% et 3,5% de ces surfaces. Environ 30 à 40% des surfaces sont en jachère », lit-on dans le même document.

Comparativement aux pays voisins, le Maroc et la Tunisie font mieux que l'Algérie, bien que la culture assurantielle fait également défaut dans ces deux pays et l'agriculture au Maroc tout comme en Tunisie représente une part très réduite du marché des assurances, soit de 3% seulement. En Algérie, le taux de pénétration de l'assurance agricole est faible avec, au tableau, seulement 5% des producteurs disposant d'une assurance, soit environ 50 000 exploitations sur le million que compte le pays.

La Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le monde a tenté dans son rapport de cerner les carences à l'origine de situation. Il a évoqué, dans ce sens, le morcellement important des exploitations et la difficulté de toucher les petits producteurs, le faible taux d'accès aux services financiers dans l'agriculture (crédit et assurance agricole), l'absence de couverture pour certains risques comme la sécheresse, le peu de soutien aux assurances par les pouvoirs publics et une faible coordination des acteurs du secteur ».



13 Janvier 2014

L'Éco news
L'info économique et financière en continu

Le crédit à la consommation dans la loi de finances complémentaire

El-Houari Dilmi

Le ministre du Commerce, Mustapha Benbada, a annoncé hier mardi à Alger qu'un projet de décret exécutif fixant le cadre réglementaire pour le rétablissement du crédit à la consommation était en cours d'élaboration, «souhaitant le voir adopté lors de la prochaine tripartite prévue en février prochain».

En effet, le projet de décret exécutif, élaboré sur proposition du groupe de travail chargé de la promotion et du développement du produit national et issu de la réunion de la dernière tripartite, fixe et définit les grandes lignes de ce crédit destiné au « made in Algeria » dont la mise à jour de la liste des produits concernés et la liste des entreprises intéressées, a indiqué M. Benbada lors d'une conférence de presse en marge d'une rencontre d'évaluation avec les groupes régionaux et de wilayas.

Il a souhaité également voir ce projet de décret adopté lors des travaux de «la prochaine tripartite prévue la mifévrier prochain» en attendant de l'inscrire dans la loi de Finances complémentaire 2014. Interrogé sur le sujet par la Chaîne 3 la semaine dernière, le président de la Confédération des entreprises algériennes, Habib Yousefi, a estimé que le



«rétablissement du crédit à la consommation, avec l'aide de l'Etat, était à même de booster la consommation, avec des effets d'entraînement indirects sur la croissance. Le patron de la CGEA a précisé que ce décret exécutif conditionne le retour du crédit à la consommation.

«Nous (les entreprises algériennes) allons avoir un avantage indirect sur le plan économique et ça c'est très important (...) la question de la compétitivité ne se posera plus dans la mesure où nous aurions des avantages nettement plus importants que ceux des produits importés», a-t-il déclaré.

Avec un «avantage indirect» que le crédit à la consommation va induire sur l'économie nationale, le patron de la CGEA a, par ailleurs, expliqué que l'encouragement à «consommer algérien aura des avantages comparatifs nettement plus importants que les produits importés». Concernant le traitement par chèques des opérations commerciales, le ministre du Commerce a affirmé, hier, que cette opération était «un mécanisme supplémentaire important dans l'organisation des opérations et la garantie de leur transparence ».

Il a également rappelé qu'en 2012, le ministère du Commerce avait formulé des propositions écrites au ministère des Finances fixant les modalités du rétablissement du traitement par chèques et englobant les différents domaines, prestations et marchandises. «Il est important de prendre une décision concernant le traitement par chèques d'autant plus que nous accusons un retard en la matière», a-t-il ajouté.



Le salaire minimum en Algérie, une révision probable

L'article 87 bis du code du travail sera soumis à la prochaine tripartite

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Tayeb Louh, a affirmé jeudi à Alger que l'article 87 bis du code régissant les relations de travail sera soumis à la prochaine tripartite pour amendement.

M.H

Dans une déclaration à la presse en marge de la tournée qui l'a mené dans des annexes de proximité relevant des agences de l'emploi et de centres de paiement de la Caisse nationale des assurances sociales (Cnas), Tayeb Louh a souligné que l'article 87 bis du code régissant les relations de travail fera l'objet d'un débat entre les partenaires sociaux, le patronat et le gouvernement à l'occasion de la prochaine tripartite, afin de prendre les décisions nécessaires à son amendement. Il convient de rappeler que trois groupes de travail ont été installés en 2011 pour l'examen de certains dossiers conformément aux décisions prises par la tripartite qui tenait sa 14e session en septembre 2011 en présence du gouvernement, l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) et le patronat, l'article 87 bis du code du travail figurant à l'ordre du jour de la session. Le ministre a rappelé également les propositions émanant du groupe de travail installé après la tenue de la dernière tripartite, allant dans le sens de la



révision de l'article 87 bis du code du travail, et devant être soumise au débat lors de la prochaine tripartite. L'article 87 bis stipule que «le salaire minimum national garanti (SMNG) doit comprendre le salaire de base, les primes et les indemnités, quelle que soit leur nature, à l'exception des indemnités versées pour payer les dépenses assumées par le travailleur». A ce propos le ministre a indiqué que «l'article 87 bis doit être amendé pour qu'il soit conforme à la politique des salaires en vigueur actuellement et avec la réforme de la fonction publique», soulignant que «son maintien en l'état entrave l'adite politique des salaires, d'où l'impératif de le réviser». De nouvelles mesures sont prévues pour encourager l'investissement et la micro-activité. De nouvelles mesures sont prévues pour encourager l'investissement et la micro-activité, selon un document remis jeudi à la presse par les services du ministère du Travail, de

l'Emploi et de la Sécurité sociale. Pour les investissements, il est prévu un allègement des procédures d'agrément en faveur des projets d'investissement avec suppression des dispositions spécifiques (modalités d'octroi des avantages), indique le document remis à la presse en marge d'une tournée du ministre du Travail au niveau d'annexes de proximité relevant des agences de l'emploi et de centres de paiement de la Cnas de la wilaya d'Alger. Quant à la micro-activité, l'encouragement prévoit la prorogation des périodes d'exonération au profit des micro-entreprises Ansej-Cnac en matière d'IRG, IBS et TAP, à 6 ans dans les wilayas des Hauts-Plateaux et à 10

ans dans les wilayas du Sud. En matière de taxe foncière, il est prévu une prorogation des périodes d'exonération au profit des micro-entreprises Ansej-Cnac à 6 ans pour les Hauts-Plateaux et à 10 ans pour le Sud. Par ailleurs, le document rappelle également les récentes mesures comme la prise en charge à 100% par l'Etat des intérêts sur les crédits bancaires destinés au financement des micro-entreprises et l'exonération de l'IBS (impôt sur le bénéfice des sociétés) et de la TAP (taxe sur l'activité professionnelle) au profit des entreprises. Une exonération qui concerne les entreprises pendant trois années pour les investissements créant jusqu'à 100 emplois au démarrage de l'activité et cinq années pour les investissements créant plus de 100 emplois au démarrage de l'activité. Le remboursement des médicaments en Algérie a dépassé le seuil fixé par l'OMS Tayeb Louh a affirmé, à Alger, que le

remboursement des médicaments en Algérie «a dépassé le seuil fixé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS)». Dans une déclaration à la presse en marge d'une tournée au niveau d'annexes de proximité relevant des agences de l'emploi et de centres de paiement de la Cnas de la wilaya d'Alger, M. Louh a souligné que le remboursement des médicaments en Algérie «a largement dépassé le seuil fixé par l'OMS et il n'y a même pas lieu de comparer avec d'autres systèmes de sécurité sociale dans les pays développés». Le ministre a, par ailleurs, indiqué que le secteur de la sécurité sociale «a connu une nette avancée en termes de performances

des différents centres de santé, notamment les quatre centres de radiologie pour le dépistage précoce du cancer du sein». L'occasion était pour M. Louh de rappeler les réformes initiées par le secteur pour sa modernisation et l'amélioration de la qualité des prestations tout en préservant les équilibres financiers du système de sécurité sociale et en recherchant

de nouvelles ressources autres que les cotisations. Concernant la carte magnétique Chifa, le ministre a indiqué «qu'après l'élargissement en février de l'utilisation de cette carte au niveau national, l'assuré social peut désormais utiliser sa carte à travers toutes les wilayas du pays». Plus de 18 millions d'assurés sociaux ont utilisé leur carte Chifa en dehors de leur wilaya de résidence, a-t-il rappelé, ajoutant que plus de 1 700 000 assurés sociaux ont utilisé leur carte dans leur wilaya de résidence. Plus de 625 000 assurés sociaux venus d'autres wilayas ont utilisé leur carte à Alger, a-t-il indiqué. Par ailleurs, le ministre a précisé que le nombre de malades chroniques ayant bénéficié de la carte Chifa à Alger était de 130 000 personnes avec une couverture de 100%.

Industries culturelles en Algérie : limites et perspectives

Ammar Kessab

En Algérie, il n'existe aucune étude qui fait un état des lieux des industries culturelles. Ce manque d'intérêt résulte de la faiblesse de ce secteur en Algérie. Cette situation est la conséquence d'obstacles d'ordre systémique et structurel qui empêchent leur émergence. Depuis plusieurs décennies, l'Algérie fonctionne selon un système économique de rente... Ainsi, la rente est-elle un surplus d'origine extérieur au système productif qu'elle intoxique plutôt qu'elle ne dynamise de ses effets re-distributifs. De ce fait, sur le plan macroéconomique, le système à base de rente... est en soi un frein à la production. Comme les autres composantes des autres secteurs d'activité, les industries culturelles sont victimes de cette logique rentière.

Leur développement et les surplus qu'elles peuvent générer, ne sont point une priorité. Ainsi, la priorité aujourd'hui pour un éditeur n'est pas de publier des livres de qualité pour les vendre sur le marché. Sa priorité est d'avoir une subvention du ministère de la Culture qu'il considère comme un droit dans le cadre de cette logique de distribution de la rente. Une grande partie des livres édités jusqu'ici dans le cadre des grandes manifestations culturelles sont souvent, pour l'anecdote, des mémoires de master que les éditeurs vont directement chercher dans les bibliothèques universitaires, pour les présenter ensuite au ministère selon les besoins en « thème » de la manifestation à venir. Ces publications sont souvent détruites après leur publication sans qu'elles puissent arriver aux lecteurs. De toutes les façons il n'existe pas de circuit de distribution. Les rares éditeurs qui font un travail de qualité ne reçoivent pas de subventions. Depuis l'indépendance de l'Algérie, l'entreprenariat dans le secteur culturel a toujours constitué une vraie phobie pour les autorités qui l'ont toujours regardé d'un mauvais œil et ont tenté par tous les moyens de li-

miter son essor. Les secteurs culturels indépendant et privé sont de ce fait souvent montrés du doigt en utilisant des arguments variés allant de la lutte contre le capitalisme aux dangers des productions qu'ils génèrent sur les composantes identitaires de



la nation. Cette tendance s'est accentuée depuis le début des années 2000. Doté du budget le plus important en Afrique et dans la région arabe (561 millions de dollars en 2012), le ministère de la Culture a opté pour une stratégie hégémonique qui ne laisse aucune place au secteur indé-



pendant. Plusieurs mécanismes ont été instaurés pour contrôler la production cinématographique, l'édition et le spectacle vivant. Ainsi, les livres et les scénarios sont soumis à des comités de lecture (dont on ignore les membres, le mode de fonctionnement, etc.), et les organisateurs de spectacle doivent avoir une « licence de promoteur de spectacle ». Seules 28 licences ont été octroyées jusqu'ici pour des personnes souvent très proches du ministère.

On peut aussi citer l'exemple du sponsoring où une entreprise doit faire une demande au ministère de la Culture qui lui donne (ou pas) son accord pour qu'elle puisse bénéficier de cet avantage fiscal. Si les limites du développement des industries

culturelles en Algérie paraissent aujourd'hui insurmontables... il existe néanmoins un espoir à engager avant de voir émerger les industries culturelles. Cette première étape consiste en l'instauration d'une politique culturelle dans laquelle le soutien aux industries culturelles est explicitement évoqué. Cette politique culturelle doit permettre de stopper la stigmatisation dont souffrent les secteurs privé et indépendant pour entreprendre en

toute liberté dans le secteur des industries culturelles. A ce jour, l'Algérie n'est pas dotée d'une politique culturelle. Le Groupe de Travail sur la Politique Culturelle en Algérie est un groupe de jeunes Algériens, indépendant. Après plusieurs mois de rencontres et d'échanges avec plus d'une centaine d'acteurs du secteur culturel, ils ont élaboré une politique culturelle pour l'Algérie. Elle a été diffusée en février 2013. Ce projet de politique culturelle contient un chapitre consacré aux industries culturelles et créatives. On peut y lire, en plus des objectifs généraux pour lesquels les industries culturelles doivent être développées, des recommanda-

tions concrètes comme par exemple la création d'un Institut National des Industries Culturelles en vulgarisant, notamment l'Ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement qui à nos jours n'a attiré aucun investisseur...

ASSIA DJEBAR : Une œuvre universelle

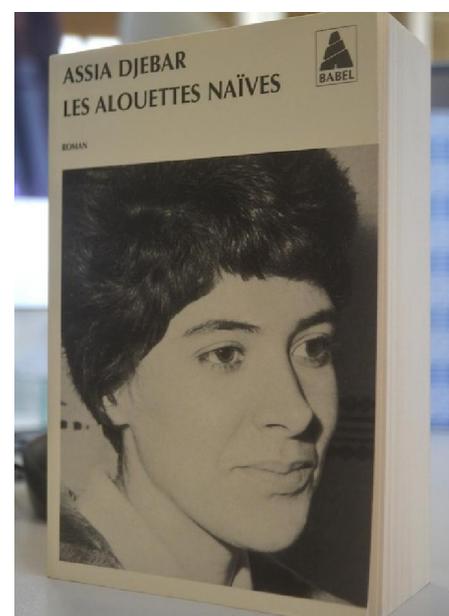
Slimane Ait Sidhoum



C'est un lieu commun de rappeler qu'Assia Djébar a été plusieurs fois sélectionnée pour le prix Nobel de littérature. Sans chauvinisme, l'académicienne mérite cette distinction... C'est dans la perspective de regrouper les spécialistes de son œuvre que Le Cercle des Amis d'Assia Djébar a vu le jour en 2009. Pour donner un prolongement éditorial à cette connaissance très pointue de l'œuvre d'Assia Djébar, le Cercle a publié un ouvrage collectif très intéressant intitulé *Lire Assia Djébar* soutenu par les éditions La Cheminante. Amel Chouati explique d'emblée la démarche qui a présidé à la genèse de ce livre : «*Dix lecteurs aux références géographiques, épistémologiques, culturelles et artistiques plurielles ont été conviés par Le Cercle des Amis d'Assia Djébar à écrire librement l'intimité de leurs lectures de l'œuvre de la romancière, sous la forme d'une expression choisie par eux. Nous verrons rassemblés des récits autobiographiques, des textes littéraires et cliniques, reliés entre eux par des poèmes et des photographies d'une œuvre picturale ainsi que des extraits de l'œuvre de la romancière choisis par les auteurs.*» Les dix contributeurs sollicités insistent tous dans leur hommage sur la fonction inspiratrice de l'œuvre d'Assia Djébar sur leur travail et leur vie quotidienne. La force des mots de l'écrivaine irrigue par leur vigueur la création artistique qui épouse beaucoup de supports. Ainsi, Anne Marie Carthé, artiste-peintre et poétesse, s'empare des romans d'Assia Djébar pour produire une œuvre picturale qui transmet des émotions et retranscrit l'admiration sans fin qu'elle porte à l'académicienne. De son

côté, Hervé Sanson propose aux lecteurs un parcours intéressant dans les dédales des romans d'Assia Djébar en axant son intervention sur *L'amour, la fantasia, Vaste est la prison* et *Nulle part dans la maison de mon père*. Cette contribution permet aux lecteurs de découvrir les multiples facettes de cette œuvre et les différentes thématiques qui la traversent. Une autre caractéristique distingue l'œuvre d'Assia Djébar, c'est la poésie qui l'habite. Les romans se donnent à lire comme un long poème que l'on doit déclamer à haute voix. Patrick Potot, qui est comédien-lecteur, a compris que cette œuvre se prête à merveille au support de la voix. Nous pensons surtout au roman *Les nuits de Strasbourg* qui est un modèle du genre. Parmi les thématiques récurrentes dans l'œuvre de l'écrivaine, il y a le couple. Dans une société traditionnelle où les relations entre les deux sexes sont complexes, Assia Djébar travaille sur l'incommunicabilité et l'incompréhension qui règnent dans le couple, sapant ses fondements et l'auteur de la contribution choisit *Les enfants du nouveau monde* pour illustrer son propos. Ce roman, qui coïncide avec l'indépendance de l'Algérie, annonce déjà les grandes mutations de la société algérienne. Le contributeur conclut en écrivant : «*Ses fictions recèlent des architectures intimes et mobiles car elles donnent hospitalité à des rêves d'intimité, de solidarité et de liberté entre les hommes et les femmes partout.*» Anne Donadey, qui enseigne aux Etats-Unis, doit beaucoup à l'œuvre d'Assia Djébar dans la redécouverte de l'histoire de France et particulièrement celle liée à l'époque coloniale. Cet hommage confirme le rôle du roman dans la vulgarisation de l'histoire. Amel Chaouati, qui a dirigé cet ouvrage collectif, raconte comment Assia Djébar a changé sa vie et sa perception des choses liées à sa culture d'origine en tant qu'Algérienne et aussi comment une telle œuvre aide à supporter les affres de l'exil. L'écriture d'Assia Djébar voyage bien à travers le monde, trouvant des points d'ancrage jusqu'au Japon. Kiyoko Ishikawa parle de son expérience de traductrice du français au japonais du roman *L'Amour, la fantasia* et la manière dont cette œuvre majeure a été accueillie dans

l'univers nippon. Par ailleurs, les romans d'Assia Djébar ont aussi des résonances chez des écrivains comme Abdourahman Waberi surtout dans la manière d'employer les figures féminines dans les romans. La dernière œuvre d'Assia Djébar, intitulée *Nulle part dans la maison de mon père*, constitue une sorte de couronnement d'un parcours exemplaire. C'est dans cet ordre d'idées que Max Véga-Ritter analyse la trajectoire d'une élève studieuse qui se fraye un chemin vers les cimes de la gloire littéraire. Sonia Amazit, jeune femme née en France de parents algériens, comprend, grâce à l'œuvre d'Assia Djébar, que la femme algérienne n'est pas ce qu'en disent les clichés en Occident. Les héroïnes des différents romans sont des révolutionnaires et des femmes révoltées. Enfin, Wassyla Tamzali propose un éclairage sur l'œuvre cinématographique d'Assia Djébar la plus connue, à savoir *Nouba des femmes du mont Chenoua*. La contributrice donne aux lecteurs des extraits du scénario original du film pour voir la progression du travail de l'auteure-cinéaste. Cet ouvrage-hommage est d'une grande utilité pour les spécialistes, les profanes et une invitation à lire et relire Assia Djébar.



El Watan .com
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

11 Janvier 2014

Patrimoine architectural.

Les greniers de Belloul ou le génie de l'architecture berbère

Rachid Hamatou

Les sites architecturaux à travers le grand Aurès se comptent par centaines voire par milliers et ne font pas l'objet d'une véritable prise en charge, à cela s'ajoute l'insouciance du citoyen, qui ne se contente plus d'agresser ce patrimoine. Des témoignages indiquent que des groupes de pilliers effectuent des fouilles illégales nocturnes équipés de détecteurs de métaux et d'outillages. Les sites les plus visités par ces visiteurs de nuits sont M'daourouche (Souk Ahras), le site archéologique de Baghai – Kasr el Kahina (Khenchela), ainsi que d'autres vestiges dans la wilaya de Tébessa. La proximité de ces villes avec les frontières les exposent au pillage de tout ce qui peut se vendre... Les vestiges les plus éloignés... semblent être naturellement protégés car inaccessible à l'exemple des greniers de Belloul. Greniers collectifs fortifiés datant de la préhistoire, qui ont été toujours entretenus grâce à un savoir-faire transmis de génération en génération. Selon l'architecte, Agguerabi Bachir, auteur d'une thèse sur l'espace fragmenté de l'habitat des Aurès (Genève 2007) : « ce genre de constructions était édifié par les Berbères des Aurès qui avaient une grande maîtrise de la bâtisse et du savoir-construire qui existent jusqu'à nos jours ». M. Agguerabi tient cependant à souligner quelques particularités des habitants de la région de Balloul où se trouve le grenier collectif : « Les Chaouis de cette région sont des propriétaires terriens. Ils font de la transhumance, souvent confondue avec le nomadisme (les nomades ne possèdent pas de terre). Leur propriétés va de la montagne jusqu'au sud où ils se déplacent l'hiver et reviennent l'été pour stocker justement leurs récoltes dans les greniers, sachant que ces derniers sont dotés d'un système dit archaïque, mais révèle une grande ingéniosité quant à la distribution équitable des céréales aux membres de la



même tribu, qui ont contribué aux différentes étapes du travail de la terre ». L'architecte attire notre attention sur le fait qu'une telle perle architecturale n'est pas à l'abri d'un éboulement ou d'un effondrement ou tout juste de l'usure par les intempéries. Il ajoute qu'une autre tour qui se trouvait dans la région de Baniane (Batna) pas loin du Balcon de Ghoufi n'existe plus qu'en carte postale, car elle n'a pas été prise en charge. Elle a disparu. « Un travail colossal est fait chez nos voisins marocains où se trouvent encore ce genre de constructions à étages. Les greniers collectifs qui sont pris en charge par des spécialistes ont gardé le secret de ce genre de réalisations. Ce n'est, hélas, pas le cas chez nous », a rappelé notre interlocuteur. Au service du patrimoine de la direction de la culture, le responsable du secteur nous indique que le vestige a été répertorié depuis les années 1990 avec d'autres sites à l'exemple de l'architecture d'Iguelfene. Beaucoup plus prudent, le responsable du patrimoine estime que certes le Grenier de Belloul ne peut être qu'une construction berbère, cependant aucune datation exacte n'a été établie, ce qui

ne donne pas une référence exacte quant à l'époque de sa réalisation. Le collectif SOS Imedghassen par la voix de son porte-parole Mme Sofia, nous déclare non sans grande amertume : « C'est le fait de vouloir couper les cheveux en quatre et aussi gérer un souci archéologique administrativement qui sont à l'origine de plusieurs drames : la restauration infidèle à l'architecture d'origine est devenue un sport nationale, vous n'avez qu'à voir la « bétonisation » de l'arc de Caracalla à Tébessa ou à 25 km d'ici Imedghassen qu'on a mis en risque de perte d'authenticité. Il y a cette tendance à vouloir guérir le cancer par l'aspirine, il est grand temps de prendre notre patrimoine en charge ». Pour revenir aux greniers de Belloul, être loin des sentiers battus ne signifie point être à l'abri. Les pierres bien taillées de ses vestiges ne sont pas à l'abri des convoitises et des vendeurs et pilliers de la mémoire.

Mouloud Feraoun : le juste, l'Algérie et l'OAS

Michel Winock

Il y a cent ans naissait dans un village de Kabylie Mouloud Feraoun. Instituteur, poète, écrivain de langue française, son nom reste attaché de manière indélébile à sa mort, un assassinat perpétré par un commando de l'OAS, le 15 mars 1962, au moment même où les négociateurs d'Évian allaient enfin conclure l'interminable guerre d'Algérie. A cette nouvelle, l'émotion fut profonde parmi tous ceux qui avaient œuvré pour un règlement pacifique du problème algérien. José Lenzini, que

l'on connaît notamment par ses travaux sur Albert Camus, vient de lui consacrer une biographie. Quoique fils de très humbles paysans, et alors que 10% seulement des petits algériens étaient scolarisés, il est envoyé par son père à l'école de Tizi Hibel, où il apprend la langue des « roumis » (européens). L'écolier aux pieds nus se révèle un excellent élève. Une fois reçu au certificat d'études, son maître lui conseille de poursuivre sa scolarité au cours com-

plémentaire de Tizi Ouzou. Il passe alors le concours des bourses, le réussit, et peut s'inscrire à l'école primaire supérieure de Tizi-Ouzou jusqu'au brevet élémentaire, qui lui permet de passer le concours de l'école normale d'instituteurs d'Alger-Bouzaréah (concours ouvert depuis 1928 aux « indigènes »). A l'école normale de Bouzareah, où il est admis en 1932, il fait la connaissance de celui qui restera son ami, un oranais fils d'ouvriers, nommé Emmanuel Roblès, et qui fera le portrait de « ce garçon au corps sec, très brun et silencieux, presque furtif. Il ne pratiquait aucun sport tant ses études l'accaparaient, pouvant travailler chaque nuit jusqu'à 2 heures du matin et maintenant cet effort grâce à sa robustesse montagnarde ». « Période essentielle » dans sa vie que ces trois ans, comme il l'écrira plus tard, il devient de plus

en plus féru de culture française, tandis qu'il fait la découverte de la politique. Un de ses condisciples, Ahmed Smaili, anime à l'école une section du parti communiste algérien et son bulletin *La lutte sociale*. Ses activités politiques lui valent le renvoi de l'école, mais le jeune garçon aura contribué à l'éveil politique de feraoun. Devenu instituteur, marié, père de famille, celui-ci a découvert en 1939 dans *Alger républicain* le reportage d'Albert Camus « Misère de



la Kabylie ». Pour la première fois il lisait une étude sans fard sur son pays. En même temps, il ressentait un malaise, une gêne, du fait que l'auteur avait passé sous silence la fierté et la force de résistance des kabyles. Ce dissentiment, il le manifeste encore une fois en lisant *La peste*. Camus avait aimé le roman autobiographique de Feraoun *Les fils du pauvre*, paru en 1950, ce qui autorisa celui-ci à écrire au grand écrivain, non seulement pour le remercier, mais pour lui faire part de sa déconvenue : « j'ai lu *La Peste* et j'ai eu l'impression d'avoir compris votre livre comme je n'en avais jamais compris d'autres. J'avais regretté que parmi tous ces personnages il n'y eût aucun indigène et qu'Oran ne fût à vos yeux qu'une banale préfecture française. » Se consacrant à son métier, à sa famille, à son œuvre littéraire, Feraoun a pu être considéré comme atten-

tiste après les débuts de la guerre d'Algérie. Cependant, *Les chemins qui montent*, son roman paru en 1957, ne laisse pas de doute sur son refus de la colonisation et d'une pseudo-fraternisation masquant les réalités de celle-ci. Depuis 1955, il tient secrètement son journal, dont il veut faire un témoignage. Rallié à l'idée d'indépendance tout en restant attaché aux principes de la république française, il fustige les violences de la répression mais n'adhère pas au FLN : « je ne veux pas faire de politique, écrit-il en novembre 1958. Jamais je n'en ferai. Ce n'est pas dans mes cordes. » Il s'interroge sur les visées du général de Gaulle revenu au pouvoir, qu'il accueille avec sympathie : « la sagesse refusera l'intégration, comme on refuse une duperie, la sagesse accordera l'indépendance pour confondre toutes les folies, réparer toutes les erreurs, faire oublier tous les crimes. De Gaulle est un sage. Ça, je le crois. » Cependant, invité à Paris pour occuper

un poste au quai d'Orsay, il refuse. Il collabore avec Germaine Tillion à l'œuvre des centres sociaux. Il devient suspect en Algérie, son nom figure sur les listes des réseaux clandestins, d'où sortira l'OAS ; il reçoit des menaces de mort. Le 15 mars 1962, Feraoun, devenu inspecteur des centres sociaux éducatifs, était assassiné par l'OAS avec cinq de ses collègues de l'éducation nationale, dont l'inspecteur d'académie Max marchand. Il avait confié à son journal le 5 février 1962 : « La guerre d'Algérie se termine. Paix à ceux qui sont morts. Paix à ceux qui vont survivre. Cesse la terreur. Vive la liberté ! »

17

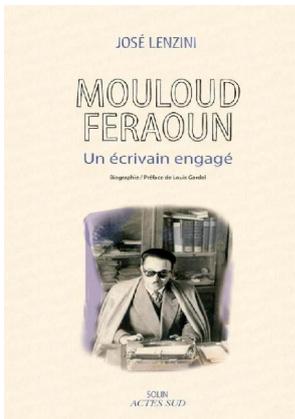
La Revue de
L'HISTOIRE

N°394. Décembre 2013

[BIBLIOGRAPHIE]

Mouloud Feraoun un écrivain engagé

José Lenzini
Editions Solin/Actes Sud 2013



Deux écrivains nés en Algérie, Mouloud Feraoun et son ami Albert Camus, auraient eu cent ans en 2013.

Dans cette première biographie de Mouloud Feraoun, José Lenzini s'attarde, à juste titre, sur l'enfance de l'écrivain et dresse un état des lieux de l'Algérie du début du siècle dernier

أشباح المدينة المقتولة

بشير مفتي

منشورات الاختلاف / منشورات ضفاف 2012

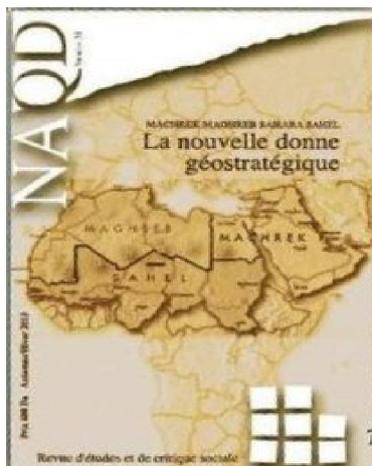


Naqd N° 31

Automne/Hiver 2013

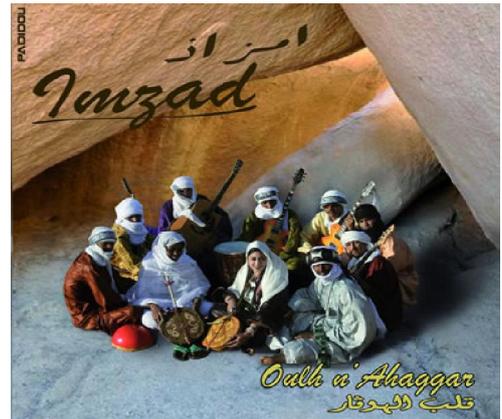
Alger

La menace de déstabilisation des États et de remise en question des souverainetés territoriales et nationales pèse de tout son poids sur notre présent et notre futur immédiat. Il est devenu évident que les rapports de force à l'échelle mondiale sont en train de changer de fond en comble. Les frontières héritées des XIXe et XXe siècles deviennent mouvantes sinon poreuses et, avec elles, les souverainetés territoriales ou nationales qui s'évaporent. (...)



[MUSIC]

Imzad OULH N'AHAGGAR, Avril 2013



Oulh'N'Ahaggar qui veut dire en tamasheq "Le coeur de l'Ahaggar", le coeur de l'Ahaggar chanté par le Groupe Imzad qui porte le message d'amour et de paix. "Le coeur de l'Ahaggar est amour, nos ancêtres nous ont laissé cet amour, notre plus grand trésor... Le coeur de l'Ahaggar est grand mes frères. Le coeur de l'Ahaggar appelle le monde à l'amour" chantent des fils du vent originaires de Tamanrasset. Les dix titres de cet album parlent de cet amour du ténére leur école, de l'imzad le coeur de leur culture millénaire, de cet héritage que leur ont légué leurs ancêtres. Entre le blues, le rock, le rap une variété de sons dans un style inédit

[FILM]

La Voie de l'ennemi

Date de sortie : 7 mai 2014 (2h0min)

Réalisé par : Rachid Bouchareb

Avec : Forest Whitaker, Harvey Keitel, Brenda Blethyn

Genre : Policier

Nationalité : Français, américain

